

# Le replay du webinaire "Zéro phyto" dans les espaces publics : Impacts de la nouvelle réglementation pour les collectivités territoriales" est en ligne !



Suite à l'évolution réglementaire concernant l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics, le CNFPT, le Ministère de la transition écologique, le Ministère chargé des sports, Plante et cité et la FREDON, vous proposent en mars/avril une série de 4 webinaires sur cette thématique.

## Le 1er webinaire "Zéro phyto" dans les espaces publics : Impacts de la nouvelle réglementation pour les collectivités territoriales" est en ligne !

L'arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif [...] vient modifier la loi Labbé en élargissant l'interdiction à partir du 1er juillet 2022 d'utiliser des produits phytosanitaires - hors produits de bio contrôle, à faible risque, ou utilisables en agriculture biologique - aux différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif - que ces lieux appartiennent à des structures publiques ou privées.

Liens utiles

[Replay du webinaire](#)